

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### À retourner :

- soit par mail à [cepso@socaf.fr](mailto:cepso@socaf.fr) avec une preuve de virement (*préciser dans le libellé votre nom et la référence de la formation choisie*)

**CODE BIC : BREDFRPPXXX**

**IBAN : FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

- soit par courrier avec un chèque à CEPSO - Groupe SO.CA.F. – 26 avenue de Suffren – 75015 PARIS

### SOCIÉTÉ

N° de sociétaire (*le cas échéant*) : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal/Ville : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_

Téléphone et adresse email : \_\_\_\_\_

### NOMS ET EMAIL DES STAGIAIRES

Nom et prénom	Email personnel (obligatoire pour l'inscription)	Nom et prénom	Email personnel (obligatoire pour l'inscription)

## FORMATIONS CHOISIES

Réf	Thème du stage	Durée	INITIALES des participants	Nbre de participants	À régler
<b>Formation continue agents immobiliers et IOBSP</b>					
E1	Les fondamentaux du crédit immobilier	7h			x 108€ TTC (90€ HT) =
<b>TOTAL À RÉGLER</b>					

**Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.**

Signature + cachet :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Accès à la formation :** Une adresse électronique ne doit servir qu'à un seul compte. La mise à disposition est effectuée par l'envoi à l'apprenant, sur la boîte mail renseignée, d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui permettent d'accéder au service. Les identifiants de connexion sont personnels.

**Suivi de la formation :** La Société en validant les conditions générales de vente déclare que l'inscrit sera la personne qui effectuera la formation. L'inscrit s'engage à suivre le parcours pédagogique de formation, valider les modules et effectuer les QCM, obtenir les scores nécessaires pour la délivrance de son attestation de fin de formation. Le service ne doit pas être utilisé sur des navigateurs ou des postes différents en même temps.

**Réservation, inscription et confirmation d'inscription :** L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement. Le financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE) n'est pas possible pour les formations indiquées sur le présent bulletin. Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation.

**Durée de validité de l'inscription :** L'ouverture des droits d'accès à la formation est uniquement effective sur l'année civile au cours de laquelle l'inscription a été effectuée.

**Accessibilité :** En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

**Documents de fin de formation :** Le certificat de réalisation de la formation, la feuille de présence, le livret de formation et la facture acquittée sont adressés au participant sous un mois maximum après réalisation et validation de la formation.

**Annulation d'inscription du fait du client :** Si la Société est empêchée de tenir la formation par suite de force majeure dûment reconnue et justifiée de celle-ci auprès de l'organisme de formation, la présente convention est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas de cessation anticipée de la formation, soit du fait de l'organisme de formation soit de l'abandon du stage par la Société pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes : la moitié du prix du stage est due à l'organisme de formation. Toute formation commencée est due en totalité.

**Pénalités de retard :** Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

**Refus d'inscription :** En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPSCO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

**Données personnelles :** Le CEPSCO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à [cepso@socaf.fr](mailto:cepso@socaf.fr). Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.